

Rapport et Décisions de la 58^e Réunion du Comité permanent lors de ses séances intersessions virtuelles du 23 et du 25 juin 2020

Mardi 23 juin

13:00 – 16:00 Séance intersessions virtuelle plénière du Comité permanent

Point 1 de l'ordre du jour : Allocutions d'ouverture

1. Le **Président du Comité permanent** (Émirats arabes unis) ouvre la séance.
2. La **Secrétaire générale** de la Convention souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur engagement, à ce jour, dans le processus intersessions.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire

Décision SC58-01 : Le Comité permanent adopte l'ordre du jour provisoire.

Point 3 de l'ordre du jour : Information sur le processus intersessions du Comité permanent
et

Point 4 de l'ordre du jour : Participation au Comité permanent

3. Le **Secrétariat** résume le processus à ce jour, depuis la décision prise par le Comité permanent de reporter la 58^e Réunion du Comité permanent à octobre 2020. Les Parties contractantes ont identifié des questions sensibles au facteur temps nécessitant des décisions avant octobre ; certaines à traiter dans le cadre d'un processus de consultation par courriel et d'autres dans des réunions de groupes de travail du Comité permanent, à savoir le Groupe de travail sur la gestion (voir le rapport dans l'annexe 1), le Sous-groupe sur la COP14, le Sous-groupe sur les finances (voir le rapport dans l'Annexe 2) et le Comité exécutif (voir le rapport dans l'Annexe 3).
4. Le **Président du Comité permanent** note que les rapports et le texte des projets de décisions ont été communiqués aux Parties contractantes, étant entendu que s'il n'y avait pas de commentaires sur un texte de décision, reçus dans le délai imparti avant la séance, cette décision serait considérée comme approuvée et adoptée.
5. Le **Secrétariat** note que la séance a lieu à huis clos et que le rapport comprendra la liste des participants.

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la gestion

6. Le Groupe de travail sur la gestion s'est réuni le 10 juin 2020 pour examiner le point 19 de l'ordre du jour *Rapport du Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique*. Son

rapport a été communiqué le 19 juin aux membres du Comité permanent et aux Parties contractantes inscrites comme observateurs.

7. La **Secrétaire générale** note qu'une suggestion a été reçue après la réunion du Groupe de travail sur la gestion, à savoir que le GEST devrait, à la lumière de la pandémie de COVID 19 actuelle, envisager d'ajouter une section dans l'édition spéciale des Perspectives mondiales des zones humides sur les liens entre les pandémies et la perte de biodiversité, en particulier concernant les zones humides, soulignant l'importance pour les pays de mettre au point un plan de rétablissement environnemental parallèlement à leurs plans de rétablissement économique, dans le sillage de la pandémie, afin d'illustrer que la pertinence de la Convention sur la scène mondiale va de pair avec celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Comme cette idée lui est parvenue après sa réunion, le Groupe de travail sur la gestion n'a pas eu l'occasion de débattre du concept et n'a fait aucune recommandation au GEST à ce sujet.

Décision SC58-02 : Le Comité permanent approuve le rapport du Groupe de travail sur la gestion.

Décision SC58-03 : Le Comité permanent prend note avec satisfaction du rapport du Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique relatant les progrès du GEST et demande que ce dernier continue de s'intéresser à ses tâches ayant la plus haute priorité et à la tâche consultative spéciale sur le Critère 6 relatif à l'utilisation des estimations de population.

Décision SC58-04 : Le Comité permanent demande au GEST de poursuivre l'élaboration des Perspectives mondiales des zones humides (édition spéciale) en attendant que le Comité permanent choisisse prochainement un thème pour le 50^e anniversaire et sachant que les Perspectives mondiales des zones humides (édition spéciale) peuvent être adaptées en fonction du thème choisi.

Décision SC58-05 : Le Comité permanent recommande que le GEST poursuive ses travaux sur les zones humides et le carbone bleu (tâche 5.1), conformément aux termes de la Résolution XIII.14, sous-paragraphe 15 a), et définisse la portée des travaux demandés dans les sous-paragraphe b), c) et d) durant la prochaine période triennale, et prend note de l'importance du partage des résultats avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique par les moyens appropriés, c'est-à-dire dans le contexte d'une activité parallèle, en marge de leurs COP respectives.

Décision SC258-06 : Le Comité permanent recommande en outre que le GEST soumette au Comité permanent une proposition de mise à jour du Critère 6 Ramsar concernant l'utilisation des estimations de population afin que le Comité puisse envisager de la présenter à la Conférence des Parties contractantes, sachant que les Parties contractantes ont besoin de disposer d'informations actualisées et dynamiques.

Décision SC58-07 : Le Comité permanent demande au Secrétariat de prévoir une réunion du Groupe de travail sur la gestion dans le programme de travail de la 58^e Réunion du Comité permanent et demande que le Président du GEST soumette un rapport sur les derniers progrès accomplis en vue de remplir le mandat du GEST, pour examen par le Groupe de travail sur la gestion à cette réunion.

Point 7 de l'ordre du jour : Rapport du Comité exécutif sur le point 20.4 de l'ordre du jour *Processus de préparation et d'examen des projets de résolutions* (but et calendrier des réunions régionales pré-COP)

8. Le Comité exécutif s'est réuni le 17 juin 2020 et a recommandé que deux journées supplémentaires soient réservées à la tenue de réunions régionales, avant la COP14, afin de remplacer les réunions qui auraient dû avoir lieu dans les régions respectives. Le Comité exécutif a examiné les incidences et les difficultés posées par le report de la 58^e Réunion du Comité permanent dans la chronologie des réunions précédant la COP14 et en particulier le rôle et la faisabilité, notamment financière, des réunions régionales pré-COP. Le Comité exécutif a discuté de la difficulté, pour le Secrétariat, d'organiser sept réunions (une réunion du GEST, cinq réunions régionales pré-COP et une réunion du Comité permanent) en 2021 avant la COP14 (et la COP14 la même année) dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19 et des difficultés de voyager qui en découlent, ainsi que du calendrier chargé des réunions. Il a noté en outre qu'aucune résolution ne rend obligatoires les réunions régionales pré-COP et que celles-ci ne sont pas mentionnées dans le règlement intérieur. Il a enfin souligné la difficulté de trouver un appui financier pour ces réunions.
9. Dans la discussion, plusieurs Parties contractantes expriment l'importance des réunions régionales qui permettent des débats utiles sur l'ordre du jour proposé pour la COP à venir. D'autres recommandent d'organiser des réunions virtuelles avant la COP14 comme moyen productif de progresser.
10. Le **pays hôte de la COP14 (Chine)** note qu'organiser deux jours supplémentaires de réunions n'était pas prévu à l'origine et que des consultations doivent avoir lieu au sein du gouvernement hôte avant qu'un engagement définitif puisse être pris.
11. **L'Arménie, la Chine, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, le Mexique, la Suède, la Suisse et l'Uruguay** interviennent dans la discussion.

Décision SC58-08 : Le Comité permanent prend note du rapport du Comité Exécutif.

Décision SC258-09 : Le Comité permanent décide que deux jours de réunions régionales pré-COP devraient avoir lieu, si possible, immédiatement avant la COP14, sur le même lieu que la COP14, et donne instruction au Secrétariat de discuter avec le pays hôte des dispositions nécessaires pour organiser deux jours de réunions pré-COP immédiatement avant la COP14.

Décision SC58-10 : Le Comité permanent décide que les régions devraient tenir des réunions virtuelles avant la COP14, et donne instruction au Secrétariat de faciliter leur préparation et leur mise en œuvre avec l'appui et les conseils des représentants régionaux des Parties contractantes membres du Comité permanent.

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport du Sous-groupe sur la COP14

12. Le **pays hôte de la COP14** présente une mise à jour verbale sur les préparatifs à ce jour, notant que le Sous-groupe a discuté d'un calendrier et d'un lieu provisoire, ainsi que des thèmes provisoires pour la COP14 et pour le 50^e anniversaire de la Convention qui sera célébré en 2021. Différentes propositions pour la célébration de l'anniversaire à l'occasion de la COP sont à l'examen, notamment une exposition, une réunion de haut niveau et un dîner, une déclaration non contraignante et la création d'un parc du mémorial des zones humides. Un thème spécifique pour la COP14 : « Agir pour les zones humides, c'est agir pour l'homme et la

nature » a été proposé pour aval par le gouvernement hôte. Le Sous-groupe a discuté de moyens de garantir une conférence durable et a exprimé le vœu que celle-ci soit neutre en carbone.

13. Le **Secrétariat** ajoute, concernant les thèmes généraux proposés pour le 50^e anniversaire de la Convention, que deux thèmes ont été sélectionnés pour plus amples discussions : « L'importance des zones humides » et « Les zones humides – des solutions multiples ». Il s'agit là du résultat de discussions avec un professionnel de la communication et d'une recherche de marché sur la compréhension plus générale des questions relatives aux zones humides. Ces thèmes n'ont pas vocation à être des slogans mais plutôt des « chapeaux » qui pourraient être adaptés et appliqués dans différents contextes et permettre à toute une gamme de personnes, d'organisations et de pays d'adapter la campagne à la mesure de leurs propres intérêts. Il est également noté qu'il importe de trouver un langage traduisible en hashtags simples car une bonne partie de l'impact se fera sur les réseaux sociaux.
14. Dans la discussion, plusieurs Parties contractantes notent que les thèmes ne sont pas particulièrement parlants ou « accrocheurs », ce qui à leur avis pourrait diminuer leur impact, mais d'autres se déclarent satisfaites des différentes propositions et suggèrent de s'en remettre à l'avis de spécialistes de la communication.
15. La **Chine**, les **États-Unis d'Amérique**, le **Sénégal**, la **Suède** et la **Suisse** interviennent dans la discussion.

Décision SC258-11 : Le Comité permanent prend note du rapport verbal du Sous-groupe sur la COP14.

Décision SC58-12 : Le Comité permanent décide d'échanger des idées sur un thème « chapeau » amélioré pour le 50^e anniversaire avec le Secrétariat avant le 7 juillet 2020, et donne instruction au Secrétariat, en consultation avec le Sous-groupe sur la COP14, de finaliser le thème, en tenant compte des idées reçues.

Point 8 de l'ordre du jour : Point 8.2 de l'ordre du jour de la 58^e Réunion du Comité permanent *Rapport sur les questions financières pour 2019 et 2020* et point 8.3 de l'ordre du jour de la 58^e Réunion du Comité permanent *État des contributions annuelles*

16. Le **Président du Sous-groupe sur les finances (Mexique)** note que le Sous-groupe s'est réuni le 15 juin 2020 et que son rapport a été communiqué à tous les participants à la séance. L'accord s'est fait sur tous les thèmes sauf deux : point d'action vi) sur les attributions pour les Initiatives régionales Ramsar ; et point d'action vii) sur les attributions pour l'examen des résolutions.
17. Après discussion, il est décidé que le rapport du Sous-groupe sur les finances peut être adopté à l'exception de ces deux questions, qui seront examinées de manière plus approfondie après que les points pertinents de l'ordre du jour auront été traités par le Comité permanent au cours de ces séances.
18. Le **Costa Rica**, les **États-Unis d'Amérique**, le **Japon**, le **Sénégal**, la **Suède** et la **Suisse** interviennent dans la discussion.

Décision SC58-13 : Le Comité permanent approuve le rapport du Sous-groupe sur les finances, à l'exception des articles 1.2 et 1.3, qui seront traités par le Comité permanent ultérieurement aux points pertinents de l'ordre du jour.

Décision SC58-14 : Le Comité permanent :

- accepte les états financiers vérifiés au 31 décembre 2019 ;
- prend note des résultats du budget administratif pour 2019 ;
- prend note des soldes non administratifs et des contributions volontaires pour 2019 ; et
- prend note de la réaffectation du budget 2019 décrite au paragraphe 14 du document SC58 Doc.8.2.

Décision SC58-15 : Le Comité permanent :

- prend note de l'état des contributions annuelles ;
- prend note des mesures énumérées dans les paragraphes 15, 17 et 18 du document SC58 Doc.8.3 en vue de continuer d'encourager le versement des contributions annuelles ;
- donne instruction au Secrétariat de continuer de publier l'état des contributions de chaque Partie sur le site web de la Convention et invite les Parties ayant des contributions impayées à accepter un plan de versement en concertation avec le Secrétariat ; et
- donne instruction au Secrétariat de collaborer avec les Parties qui ont pu verser leurs contributions à recevoir, en particulier depuis longtemps, afin d'identifier de bonnes pratiques et des efforts qui pourraient être partagés.

Décision SC58-16 : Le Comité permanent prend note :

- des changements dans les contributions annuelles à recevoir et dans les provisions annuelles pour les contributions à recevoir ;
- de l'état actuel des contributions volontaires de la région Afrique; et
- de la décision concernant l'attribution de fonds aux Initiatives régionales Ramsar en Afrique par les représentants régionaux africains, comme suit : 30 333 CHF chacune à RamCEA, WACoWet et NigerWet.

Décision SC258-17 : Le Comité permanent prend note des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen de la gestion financière des comptes des fonds non administratifs réalisé par l'UICN et approuve la proposition relative à l'utilisation des frais de gestion, comme décrit au paragraphe 43 du document SC58 Doc.8.2.

Décision SC258-18 : Le Comité permanent examine la proposition de l'auditeur externe des comptes concernant une approche de groupe pour confirmer les soldes impayés des Parties contractantes en réponse à la Décision SC57-40, et approuve la marche à suivre proposée aux paragraphes 50 et 51 du document SC58 Doc.8.2.

Point 9 de l'ordre du jour : Révision des décisions sur les points de l'ordre du jour discutés par courriel

- Point 13 de l'ordre du jour de la 58^e Réunion du Comité permanent - *Examen de toutes les résolutions et décisions précédentes*

19. Le **Secrétaire général adjoint** décrit le processus à ce jour. Des commentaires des Parties contractantes ont été reçus et distribués aux participants à la séance. Celles qui ont participé à la discussion reconnaissent la valeur des travaux déjà entrepris et estiment qu'il est important que ces travaux se poursuivent. Il est souligné que l'intention n'a jamais été de procéder à un

examen complet, à terminer avant la COP14, mais qu'il faut des orientations claires sur la manière de procéder.

20. Les **États-Unis d'Amérique**, le **Japon**, le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, la **Suède** et la **Suisse** interviennent dans la discussion.

Décision SC58-19 : Le Comité permanent décide, en consultation avec le Groupe consultatif du Comité permanent sur l'examen des Résolutions et Décisions, que le Secrétariat préparera les documents suivants pour examen par le Comité à sa 59^e Réunion et, le cas échéant, communication pour examen à la COP14 :

- i. un projet de liste de toutes les Résolutions existantes qui sont effectivement révoquées et qui devraient être supprimées d'une liste de résolutions valides ;
- ii. un projet d'orientations à l'intention des Parties, pour les Parties, les présidents des comités, groupes et autres organes de la Convention et le Secrétariat, afin de préciser comment les Résolutions devraient être rédigées, adoptées et enregistrées à l'avenir, afin de garantir que le droit non contraignant de la Convention reste clair, accessible et facile à utiliser pour des questions sur lesquelles il y a eu de multiples Résolutions et/ou Recommandations de la COP.

Décision SC58-20 : Le Comité permanent demande au Secrétariat d'incorporer les commentaires reçus des Parties, avant le 10 juillet 2020, dans le projet de résolution regroupée révisé sur les « inventaires » figurant à l'annexe 2 du document SC58 Doc. 13, pour préparer les futurs projets de résolutions regroupées, conformément aux instructions du Comité permanent.

Décision SC58-21 : Le Comité permanent charge le Secrétariat de préparer un document révisé (SC58 Doc.13), en collaboration avec un groupe consultatif, pour le présenter à la 58^e Réunion du Comité permanent, en octobre 2020, en tenant dûment compte des commentaires des Parties contractantes sur l'approche de la mise en œuvre de la Décision SC57-19 du Comité, et de demander conseil au groupe consultatif des Parties contractantes intéressées sur sa possible révision, avant la 58^e Réunion du Comité permanent, sous la forme d'un certain nombre de documents thématiques plus petits.

- Point 16 de l'ordre du jour de la 58^e Réunion du Comité permanent - *Plan de travail du Secrétariat pour 2020*

21. La **Secrétaire générale** prend note des commentaires et questions reçus sur les points du projet de plan de travail pour 2020. Ils concernent la demande d'appui de 30 jours du Secrétariat présentée par le Comité consultatif indépendant pour le label Ville des Zones Humides accréditée, un changement concernant le soutien au Groupe de surveillance des activités de CESP et une question concernant les prix Ramsar. Deux Parties demandent aussi si la situation pandémique nécessite une révision du plan de travail et des délais prévus. Concernant les incidences des contributions du Secrétariat au label Ville des Zones Humides accréditée, la Secrétaire générale souligne la nécessité d'obtenir des orientations claires de Parties et précise que les mesures demandées soutiennent l'application de la Résolution XII.10. Le Secrétariat a vérifié que les propositions avaient été envoyées par les Correspondants nationaux avant de les communiquer au CCI. Pour la cérémonie d'accréditation, le Secrétariat a dû préparer et présenter les certificats et, à la COP13, il a assuré la liaison avec le CCI, qui organisait la cérémonie, pour veiller à la coordination avec l'événement dans son ensemble et accueillir les maires des villes accréditées. Le Secrétariat siégeait aussi au CCI, conformément au cahier des charges approuvé ; auparavant, il avait demandé des éclaircissements sur son rôle, ce à quoi le Comité permanent avait répondu que ce rôle était symbolique. La Secrétaire générale explique que les 30 jours sont une estimation

du CCI. De l'avis du Secrétariat, il n'est pas nécessaire de supprimer d'autres tâches de son plan de travail proposé.

22. Les participants décident de continuer d'examiner si le Secrétariat doit modifier le plan si nécessaire, ou mener une révision complète des calendriers, en tenant compte des incidences de la pandémie, lorsque le point 23 de l'ordre du jour de la 58^e Réunion du Comité permanent (*Rapport des coprésidents du Comité consultatif indépendant sur le label Ville des Zones Humides accréditée*) aura été traité.
23. Les **États-Unis d'Amérique** et le **Japon** interviennent dans la discussion.
 - Point 20.3 de l'ordre du jour de la 58^e Réunion du Comité permanent - *Les prix Ramsar pour la conservation des zones humides*
24. Le Secrétariat note que le parrainage futur de Danone pour les prix pour la conservation des zones humides est en discussion et n'a pas encore été finalisé pour les prix de 2021.
25. Au cours de la discussion, les participants estiment que plusieurs questions méritent d'être examinées plus à fond par le Comité permanent : l'introduction éventuelle d'une quatrième catégorie de prix sur la participation communautaire ; le bien-fondé d'inclure le critère de candidature 5 relatif à l'éligibilité, sachant que la Convention n'a pas mandat de rejeter les candidats engagés dans des poursuites judiciaires ; le bien-fondé d'aller de l'avant avec le processus de nomination avant d'avoir obtenu un financement ; la possibilité d'éliminer les prix en espèces si aucun financement n'est obtenu ; et la révision du calendrier du processus pour tenir compte de la pandémie de COVID-19.
26. La **Colombie**, le **Costa Rica**, les **Émirats arabes unis**, la **République dominicaine** et la **Suède** interviennent dans la discussion.
27. Il est décidé de poursuivre les discussions lors de la séance suivante, le jeudi 25 juin. La séance est ajournée à 16:00.

Jeudi 25 juin

13:00 – 16:00 Séance intersessions virtuelle plénière du Comité permanent

Point 9 de l'ordre du jour : Révision des décisions sur les points de l'ordre du jour discutés par courriel

- Point 20.3 de l'ordre du jour de la 58^e Réunion du Comité permanent - *Les prix Ramsar pour la conservation des zones humides* (suite)
28. Le Secrétariat rappelle que les discussions sur le parrainage de Danone pour les prix pour la conservation des zones humides 2021 n'est pas encore finalisé.
 29. Il rappelle que la possibilité d'introduire une nouvelle catégorie de prix pour la participation communautaire a été soulevée au cours de la séance précédente, de même qu'une objection à la suppression du critère 5 relatif à l'éligibilité. Les participants se sont également demandé s'il convient d'aller de l'avant avec le processus de candidature avant d'avoir obtenu un

financement, et ont examiné la possibilité d'éliminer les prix en espèces et de revoir le calendrier du processus en tenant compte de la pandémie de COVID-19.

30. Le Secrétariat note que deux éventuels projets de décisions du Comité permanent ont été distribués : option 1 – approuver les procédures proposées pour les prix, pour la COP14 et demander au Secrétariat de préparer un projet de résolution pour la COP14, actualisant et remplaçant la Résolution VI.18 ; et option 2 – demander au Secrétariat de revoir les procédures proposées en fonction des commentaires reçus et de les soumettre à nouveau pour approbation à la 58^e Réunion du Comité permanent. Quatre Parties contractantes ont fait des commentaires qui ont été intégrés et le document a été distribué aux participants avant la séance. Le Secrétariat a recommandé l'option 2 qui laisserait suffisamment de temps pour examiner la possibilité d'ajouter une nouvelle catégorie de prix, pour préparer un nouveau projet de résolution si la 58^e Réunion du Comité permanent le décide et pour que le Sous-groupe sur la COP14 puisse réviser les candidatures en vue de faire des recommandations finales à la 59^e Réunion du Comité permanent.
31. Dans la discussion qui suit, un appui général s'exprime en faveur de l'option 2. Il est noté que le critère 5 sur l'éligibilité devrait être retenu entre crochets car sa suppression pourrait avoir des incidences sur la réputation de la Convention.
32. La **Colombie**, le **Costa Rica**, les **Émirats arabes unis**, les **États-Unis d'Amérique**, la **République dominicaine**, le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** et la **Suède** interviennent dans la discussion.

Décision SC58-22 : Le Comité permanent demande au Secrétariat d'examiner les procédures proposées pour les prix Ramsar pour la conservation des zones humides pour la COP14 figurant dans le document SC58 Doc. 20.3 en fonction des commentaires reçus des Parties contractantes afin de les soumettre pour approbation à la 58^e Réunion du Comité permanent, en octobre.

- Point 22.2 de l'ordre du jour de la 58^e Réunion du Comité permanent *Rapport du Secrétariat sur les Initiatives régionales Ramsar* (précision sur l'appel à propositions pour les nouvelles IRR)
33. Le Secrétariat indique qu'il s'agit d'une demande d'éclaircissement concernant le paragraphe 13 de la Résolution XIII.9, qui donne instruction au Secrétariat d'ouvrir l'appel à propositions pour de nouvelles Initiatives régionales Ramsar mais ne donne aucune orientation sur la manière de le faire. Le Secrétariat estime que le processus devrait être terminé avant la 59^e Réunion du Comité permanent afin que les propositions soient prêtes pour adoption par la COP14 ; en conséquence, il propose la date du 31 juillet 2020.
 34. Un participant pose une question sur la date de clôture des candidatures, sachant qu'un temps suffisant doit être prévu pour examiner les candidatures avant la 59^e Réunion du Comité permanent. En réponse, le Secrétariat note que la date de la 59^e Réunion du Comité permanent n'est pas encore arrêtée. Cependant, si l'on présume qu'elle aura lieu en avril ou mai 2021, et que les documents devraient être distribués trois mois avant, on peut s'attendre à ce que le délai fixé pour les candidatures soit octobre ou novembre 2020.
 35. L'**Australie** fait une intervention dans la discussion.

Décision SC58-23 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat d'ouvrir l'appel à propositions pour de nouvelles Initiatives régionales Ramsar, au plus tard le 31 juillet 2020, conformément au paragraphe 13 de la Résolution XIII.9 et demande au Secrétariat de choisir une

date butoir pour les IRR futures suggérées afin que les propositions puissent être traitées dans un délai suffisant avant la 59^e Réunion du Comité permanent qui les examinera et fera les suggestions appropriées pour examen à la COP14.

- Point 23 de l'ordre du jour de la 58^e Réunion du Comité permanent *Rapport des coprésidents du Comité consultatif indépendant sur le label Ville des Zones Humides accréditée*
36. Le Secrétariat note qu'il souhaiterait des orientations sur l'application de la Résolution XII.10, à la lumière de la demande figurant dans le rapport du Comité consultatif indépendant (CCI) à la 58^e Réunion du Comité permanent (document SC58 Doc.23) concernant l'allocation de 30 jours du Secrétariat pour fournir des services administratifs. Les mesures requises pour soutenir l'application de la Résolution XII.10 comprennent la réception de candidatures, la vérification de leur approbation et leur communication au CCI, la réponse à toute question ; la préparation de certificats d'accréditation, la publication d'un article web et la création d'une page web pour les villes accréditées ; et la communication, la préparation et l'organisation de la cérémonie d'accréditation. Le Secrétariat indique que certaines de ces tâches pourraient ne pas relever du mandat d'un assistant administratif. Le Secrétariat note que l'intention de présenter un nouveau projet de résolution sur le label Ville des Zones Humides accréditée pour examen à la COP14 pourrait être l'occasion de résoudre les dernières questions relatives au financement.
37. Dans la discussion qui suit, certaines Parties contractantes notent que selon la Résolution XII.10, les fonds administratifs ne doivent pas être utilisés pour l'application de la résolution. Elles soulignent qu'il importe d'adhérer étroitement à la résolution actuelle et que le Comité permanent ne devrait pas créer de précédent en allant à l'encontre d'une résolution de la COP, et ajoutent qu'en réalité, les ressources financières pourraient être sévèrement limitées du fait de la pandémie. Ces Parties proposent que le langage de la décision soit plus étroitement harmonisé avec celui de la résolution et que le temps requis du Secrétariat soit revu en conséquence. Elles observent que plusieurs des tâches identifiées, par exemple organiser une cérémonie d'accréditation, devraient incomber au Comité consultatif indépendant. Une Partie estime que l'aide du Secrétariat est nécessaire pour inscrire la cérémonie d'accréditation des Villes des Zones Humides dans le calendrier de la COP.
38. D'autres Parties, tout en reconnaissant la nécessité de faire preuve de prudence du point de vue budgétaire, entre autres, insistent sur la très grande valeur du label comme instrument permettant de rehausser le prestige de la Convention et notent qu'il devrait occuper une place de choix dans les futurs plans de communication pour discussion à la prochaine COP.
39. Les États-Unis d'Amérique, le Japon, l'Ouganda, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse interviennent dans la discussion.

Décision SC58-24 : Le Comité permanent approuve, sous réserve des ressources disponibles, conformément à la Résolution XII.10 et avec l'approbation du Sous-groupe sur les finances, l'allocation du nombre de jours de temps nécessaire pour une assistante administrative, pendant la période triennale en cours, pour fournir les services administratifs suivants au programme du label Ville des Zones Humides :

- publication de l'appel à candidatures ;
- réception des candidatures et transmission des candidatures éligibles au CCI ;
- préparation de certificats d'accréditation et création d'une page web et de son contenu pour les villes accréditées.

Il demande en outre au Secrétariat de fournir le nombre estimé de jours requis en temps voulu.

- *Éléments d'avis pour le FEM concernant le financement à l'appui des objectifs et des priorités de la Convention, pour la huitième reconstitution de la Caisse du FEM.*
40. Le Secrétariat indique que le projet de texte de décision a été distribué au Comité permanent, que quatre Parties contractantes l'ont commenté et qu'une version modifiée a été redistribuée. Toutes les questions ont fait l'objet d'un accord sauf l'alinéa iv) du dispositif du texte proposé.
41. Dans la discussion qui suit, il est souligné, à propos du sous-paragraphe iv), que la Convention sur la diversité biologique (CDB), destinataire de la décision, n'a pas mandat pour traiter des questions de changements climatiques et ne pourrait pas y donner suite. Il est aussi souligné que l'alinéa vi) proposé traite d'une question semblable. Des amendements sont proposés à l'alinéa vi) afin d'intégrer les éléments pertinents de l'alinéa iv) et reçoivent un appui général.
42. **Les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Mexique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse** interviennent dans la discussion.

Décision SC58-25 : Le Comité permanent décide de demander les éléments d'avis suivants à soumettre au Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique :

La Convention sur les zones humides apprécie l'invitation de la Convention sur la diversité biologique, adressée aux organes directeurs de différentes conventions relatives à la biodiversité, de fournir des contributions pour aider à élaborer des orientations stratégiques pour la huitième reconstitution de la Caisse du Fonds mondial pour l'environnement (FEM).

En réponse, la Convention de Ramsar souhaite attirer l'attention de la Convention sur la diversité biologique sur les points suivants :

- a) **Les zones humides sont les plus menacées de tous les écosystèmes, 87% des zones humides de la planète ayant disparu, dont 35% entre 1970 et 2015 à un rythme trois fois plus rapide que les forêts ; et 81% des populations d'espèces d'eau douce ont décliné à l'échelle mondiale, soit un pourcentage plus élevé que pour les autres espèces ;**
- b) **Les zones humides fournissent d'importants avantages et services aux populations, notamment la plupart de l'eau douce destinée à la consommation, une protection contre les inondations, les sécheresses et autres catastrophes, des aliments et des moyens de subsistance pour des millions de personnes, et un stockage du carbone plus efficace que celui de tout autre écosystème ;**
- c) **La Convention sur les zones humides a un rôle de premier plan à jouer vis-à-vis du cadre de la biodiversité pour l'après-2020, en particulier si l'on veut atteindre l'objectif de « pas de perte nette » et assurer l'intégrité des écosystèmes d'eau douce, marins et côtiers, entre autres buts et objectifs.**

À la lumière de ces considérations, la Convention sur les zones humides invite la CDB à inclure, dans les orientations de la CdP15 au Mécanisme financier :

- i) une invitation à continuer de soutenir des projets, dans le domaine d'intervention pour la biodiversité, qui intègrent les zones humides et leur biodiversité dans tous les secteurs, paysages terrestres - y compris les eaux intérieures - et paysages marins ; à lutter contre les facteurs directs pour protéger les habitats et les espèces des zones humides, notamment par le biais de réseaux d'aires protégées tels que les zones humides d'importance internationale inscrites par les Parties contractantes au titre de la Convention sur les zones humides ; et à améliorer la politique et les cadres institutionnels de la biodiversité, y compris l'élaboration et la révision des politiques, le suivi, l'aménagement du territoire, les mesures d'incitation, la création stratégique d'aires protégées, la gestion des aires protégées et la restauration ;
- ii) une invitation au FEM à continuer de s'attaquer aux facteurs causant la perte des habitats et des espèces et à inclure, dans le groupe de priorités actuel relatif à la lutte contre les facteurs directs pour protéger les habitats et les espèces, une priorité de programme sur la « réduction des pressions sur les écosystèmes d'eau douce » en plus de la priorité de « réduction de la pression sur les récifs coralliens et autres écosystèmes côtiers et marins vulnérables ». Ces priorités refléteraient le niveau de menace et les multiples avantages dérivés des zones humides, y compris les zones humides d'eau douce qui ne sont pas actuellement couvertes par le portefeuille des eaux internationales, telles que les tourbières présentes sur le territoire national ;
- iii) une invitation au FEM à renforcer son soutien à l'intégration des zones humides dans la révision ou la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres plans de développement nationaux, budgets et priorités nationales ;
- iv) une invitation au FEM, dans le cadre du domaine d'intervention pour les eaux internationales, à continuer de soutenir les projets et activités visant à maintenir des écosystèmes côtiers et marins sains, des pêcheries durables et à renforcer la coopération régionale et nationale sur les bassins communs d'eau de surface et souterraine ;
- v) une invitation au FEM à continuer d'entreprendre de nouveaux projets dans les programmes des zones multifocales pour les zones humides, qui traitent de l'importance critique des zones humides pour les multiples avantages que ces écosystèmes apportent à la nature et à l'humanité et la rentabilité des investissements qui atteignent les objectifs de biodiversité, d'eau, de climat et de moyens de subsistance, tout en abordant l'inclusion systématique de l'égalité des sexes, que les Parties à la Convention s'efforcent de respecter conformément à la Résolution XIII.18 ;
- vi) une invitation au FEM à inclure les contributions aux conventions relatives à la biodiversité dans les domaines d'intervention du cadre quadriennal axé sur les résultats des priorités de programme pour la huitième période de reconstitution (juillet 2022 à juin 2026).

La Convention sur les zones humides apprécie le soutien de la Convention sur la diversité biologique en faveur de ces domaines d'intérêt commun et d'avantage mutuel pour les Parties des deux conventions et l'environnement.

- Point 16 de l'ordre du jour de la 58^e Réunion du Comité permanent *Plan de travail du Secrétariat pour 2020* (suite)

43. La **Secrétaire générale** note que des commentaires ont été reçus sur le plan de travail (comme résumé lors de la séance précédente, voir paragraphe 21 ci-dessus). Dans ce contexte, deux projets de décisions ont été proposés pour examen par le Comité permanent, l'un approuvant

le plan existant et l'autre demandant au Secrétariat de revoir le plan et en particulier les délais, à la lumière de la pandémie de COVID-19, pour soumission au Comité permanent pour approbation, à sa 58^e Réunion, en octobre.

44. Au cours de la discussion, les participants mentionnent la nécessité d'assurer un soutien à la CESP et de travailler sur le carbone bleu, les objectifs de développement durable, les contributions déterminées au niveau national et le forum côtier mondial, qui sont soumis aux ressources disponibles, et ont exprimé leur soutien à la première de ces options.
45. Le **Costa Rica**, l'**Ouganda** et la **Suède** interviennent dans la discussion.

Décision SC58-26 : Le Comité permanent décide d'approuver le Plan annuel intégré du Secrétariat pour 2020 dans le cadre du Plan triennal pour 2019-2021 approuvé dans la Décision SC57-21.

Point 8 de l'ordre du jour : Point 8.2 de l'ordre du jour de la 58^e Réunion du Comité permanent *Rapport sur les questions financières pour 2019 et 2020* et point 8.3 de l'ordre du jour de la 58^e Réunion du Comité permanent *État des contributions annuelles*

46. Il est noté qu'à la séance précédente, un accord a été atteint sur toutes les questions figurant dans le rapport du Sous-groupe sur les finances à l'exception de deux : point d'action vi) allocation pour les Initiatives régionales Ramsar ; et point d'action vii) allocation pour l'Examen des résolutions. Le Comité se saisit, en conséquence, de ces questions, pour pouvoir approuver le budget administratif pour 2020.
- Réf. point 1.3 du Rapport du Sous-groupe sur l'Examen des résolutions :
47. Compte tenu des fonds nécessaires pour poursuivre ces travaux de manière productive, comme approuvés lors de la séance du 23 juin, le Secrétariat fait remarquer que sur les 20 000 CHF attribués à la 57^e Réunion du Comité permanent, 4 000 CHF ont été dépensés en avril 2020 et 2 000 CHF après cette date. Le Secrétariat estime qu'une attribution supplémentaire de 6 000 CHF suffirait pour poursuivre les travaux.
48. Les participants soutiennent l'attribution de ce financement pour poursuivre les travaux sur l'Examen des résolutions.
49. L'**Australie**, le **Costa Rica**, les **États-Unis d'Amérique**, le **Japon**, le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** et la **Suède** interviennent dans la discussion.

Décision SC58-27 : Le Comité permanent approuve l'affectation de 6 000 CHF provenant des économies réalisées sur le report de 2019 des services juridiques dans le budget administratif pour l'Examen des résolutions, pour un montant total de 26 000 CHF combiné avec les fonds précédemment attribués. Cette allocation serait transférée à la ligne budgétaire « Examen des résolutions » sous « Services au Comité permanent ».

- Réf. point 1.2 du Rapport du Sous-groupe sur les Initiatives régionales Ramsar :
50. Au cours de la discussion, plusieurs participants soulignent l'importance qu'ils attachent aux Initiatives régionales Ramsar et mettent en évidence les problèmes qu'ils rencontrent, compte tenu de la crise actuelle, pour appliquer les activités pertinentes. Ils se déclarent préoccupés à l'idée qu'il puisse être impossible d'utiliser les attributions budgétaires dans la période actuelle et que celles-ci puissent être perdues. D'autres soulignent la nécessité d'exercer une

certaine prudence dans les circonstances actuelles, rappellent l'existence de soldes non dépensés des années précédentes, et l'importance de veiller à ce que les fonds attribués soient utilisés pour des activités éligibles. Toutefois, ils conviennent que le Comité permanent pourrait examiner d'autres demandes pour un financement issu du budget administratif à la réunion du Comité permanent, en octobre, après examen des circonstances.

51. La Colombie, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Mexique, le Sénégal et l'Uruguay interviennent dans la discussion.

Décision SC58-28 : Le Comité permanent approuve l'affectation de 15 000 CHF sur une proposition originale de 25 000, à chacune des quatre Initiatives régionales Ramsar éligibles pour leurs activités en 2020 à partir de la ligne D « Appui aux initiatives régionales » du budget administratif, en tenant compte des reports de 2019 et de la situation pandémique susceptible d'entraîner une limitation des activités pendant le reste de 2020, et note que les membres du Sous-groupe sur les finances sont prêts à examiner, lors de leur réunion d'octobre, une demande supplémentaire de 10 000 CHF de la part des IRR éligibles.

Décision SC58-29 : Le Comité permanent prend note de la recommandation du Sous-groupe sur les finances, à savoir d'accorder une attention spéciale à l'application de la Décision SC57-11 et aux progrès du Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar ainsi qu'aux tâches confiées dans la Résolution XIII.9, notamment les mesures visant à améliorer la transparence dans le cadre de nouvelles directives opérationnelles. Il examine ensuite les mesures suivantes qui ont pour objet d'améliorer les capacités de prise de décisions et de supervision du Sous-groupe sur les finances sur les questions liées aux IRR :

- 1. Renforcer les exigences en matière de rapports afin d'améliorer leur responsabilité et leurs bonnes pratiques de gestion financière, dans le cadre de l'examen du point 22.2 de l'ordre du jour par le Comité permanent à sa 58^e Réunion ; et**
- 2. Entreprendre une étude des IRR pour mieux comprendre leurs effets, leurs progrès et leur efficacité pour ce qui est d'aider les Parties contractantes à appliquer la Convention, en tenant compte du rapport sur le statut juridique des IRR et de l'examen des Résolutions et Décisions sur les IRR qui seront examinés par le Comité permanent à sa 58^e Réunion sous les points 22.3 et 22.4, respectivement, de l'ordre du jour, afin d'éviter le double emploi.**

- Réf. point 1.1 du Rapport du Sous-groupe sur le budget administratif pour 2020 :

52. Le Comité permanent, ayant approuvé les deux points du Rapport du Sous-groupe sur les finances qui restaient à examiner à l'issue de la séance précédente, il n'y a pas d'autres commentaires sur les recommandations du rapport relatives aux décisions.

Décision SC58-30 : Le Comité permanent approuve le budget ajusté pour 2020, figurant à l'Annexe 4 du présent rapport. Le Sous-groupe sur les finances suivra l'exécution du budget et procédera aux ajustements nécessaires.

Décision SC58-31 : Le Comité permanent demande la création de deux lignes budgétaires distinctes dans les futurs budgets pour les provisions pour : 1) les arriérés de contributions et 2) les dépenses de personnel.

Point 10 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la séance
--

53. Le rapport de la séance du 23 juin est approuvé avec des amendements mineurs au paragraphe 7 et à la Décision SC58-19, étant entendu que les paragraphes 21 à 27, qui traitent

des points non encore clos de l'ordre du jour, seront repris avec le projet de rapport de la séance actuelle.

54. Au cours de la discussion, une Partie demande que les rapports de la réunion – comme par le passé – contiennent plus de détails sur les questions de fond, en particulier lorsque de nouvelles idées et de nouveaux thèmes sont proposés par le Secrétariat, entre autres.
55. Les **États-Unis d'Amérique**, le **Japon** et la **Suisse** interviennent dans la discussion.

Point 11 de l'ordre du jour : Divers

56. Aucun point n'est soulevé.

Point 12 de l'ordre du jour : Remarques de clôture
--

57. En déclarant la clôture de la séance, le Président remercie tous ceux qui y ont participé dans ces circonstances particulières. La Secrétaire générale remercie le Président, les Parties, les interprètes et le personnel.

La séance est levée à 16h00.

Annexe 1

Rapport et recommandations de la réunion du Groupe de travail sur la gestion, 10 juin 2020

Participants :

Membres du Groupe de travail sur la gestion

- Australie
- Émirats arabes unis
- États-Unis d'Amérique
- Mexique
- République islamique d'Iran
- Sénégal
- Suède
- Suisse
- Uruguay

Membres autres que les Parties contractantes

- Président du GEST
- Ancien Président du GEST
- Représentant des OIP (WWT)

Parties contractantes observatrices

- Brésil
- Fédération de Russie
- Myanmar
- Roumanie
- Royaume-Uni

Secrétariat

- Martha Rojas Urrego, Secrétaire générale
- Jay Aldous, Secrétaire général adjoint
- Marcela Bonells, Responsable, sciences et politique
- Delphine Bremond, Assistante exécutive de la Secrétaire générale
- Manuel Kern, Responsable TI
- Edmund Jennings, Responsable documentation

Résumé

Le Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) résume son rapport (document SC58 Doc.19) et fait une mise à jour sur des points particuliers à l'intention du Groupe de travail sur la gestion. En réponse aux questions du Groupe de travail sur la gestion, d'autres informations sont données.

Tâches ayant la plus haute priorité

Édition spéciale des Perspectives mondiales des zones humides : Les travaux se poursuivent sur le projet, dans le cadre du groupe de travail du GEST sur cette tâche, en attendant une décision sur le

thème du 50^e anniversaire de la Convention afin d'ajouter des liens spécifiques au thème du 50^e anniversaire pour harmoniser le document avec le thème choisi, selon la décision du Comité permanent sur cette question.

Zones humides et agriculture durable (tâche 1.2) : Un consultant a été engagé et les travaux progressent bien. Une Partie contractante note qu'il est particulièrement important, dans le cadre de cette tâche, d'élaborer des orientations sur l'application, aux niveaux national et régional, par les Parties contractantes et les Initiatives régionales Ramsar.

Réhumidification/restauration des tourbières (Tâche 2.2) : Un consultant a été engagé et chargé de rédiger un manuel technique et un document d'orientation pratique. Le GEST rédigera une note d'orientation. Les travaux sur le projet de manuel technique progressent.

Zones humides et carbone bleu (tâche 5.1) : Les travaux relatifs à l'étude théorique sur les zones humides de carbone bleu progressent et le rapport complet du consultant est en train d'être finalisé. Dans le cadre de cette étude, le groupe a compilé des données sur les stocks de carbone bleu dans un dossier Excel pour utilisation interne.

Le Secrétariat enverra une notification aux Parties contractantes pour savoir si elles s'intéressent à la possibilité d'inclure leurs données dans l'étude théorique et pour solliciter leur avis sur la gestion des ressources de carbone bleu et leur demander des données sur l'étendue spatiale.

Il importe d'appliquer les résultats de cette tâche, de les présenter le plus vite possible à la COP de la CCNUCC à Glasgow et de les intégrer dans le processus de la CDB sur la biodiversité pour l'après-2020, très probablement dans le cadre d'une activité parallèle.

Tâches de priorité moyenne et faible

Tâche 4.1, Élaborer des orientations sur l'intégration des questions liées à l'égalité entre les sexes dans l'application de la Convention : À la lumière des capacités et de l'expertise limitées du GEST sur le sujet, le Groupe de travail sur la gestion lui a donné instruction de se concentrer sur ses tâches les plus prioritaires et a demandé au Secrétariat de faire progresser les travaux sur cette tâche en dehors du cadre du GEST. Le Secrétariat est en train d'identifier un consultant qui serait qualifié pour élaborer des lignes directrices comprenant des exemples spécifiques. Le Groupe remercie la Finlande qui a fourni un financement pour cette tâche importante et apprécie les efforts déployés par le Secrétariat pour faire progresser les travaux de cette manière plus adaptée.

Tâches consultatives spéciales et autres requêtes

Critère 6 – utilisation des estimations de population : L'ancien Président du GEST a communiqué des commentaires préliminaires au Secrétariat et un projet de document a été élaboré. Un groupe de travail composé de membres principaux du GEST a été établi pour mener à bien cette tâche. Il fournira des contributions comprenant des sources d'estimations de population mises à jour et le projet sera communiqué à l'ensemble du Groupe pour consultation. Le GEST soumettra ensuite des recommandations sur le Critère 6 au Comité permanent pour examen en vue d'une communication à la COP14.

L'importance de la tâche est notée car les estimations de population actuelles sont nécessaires pour identifier des zones humides à protéger et pour garantir l'identification et le maintien des plus hautes normes pour les sites inscrits sur la Liste de Ramsar. Un processus plus rapide serait utile

pour permettre l'application de nouvelles estimations mises à jour provenant de toute une gamme de sources.

Recommandations du Groupe de travail sur la gestion – Projet de décision pour le Comité permanent

Le Groupe de travail sur la gestion recommande le texte suivant pour la décision du Comité permanent :

Le Comité permanent :

- prend note avec satisfaction du rapport du Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique relatant les progrès du GEST et demande que ce dernier continue de s'intéresser à ses tâches ayant la plus haute priorité et à la tâche consultative spéciale sur le Critère 6 – utilisation des estimations de population ;
- demande au GEST de poursuivre l'élaboration des Perspectives mondiales des zones humides (édition spéciale) en attendant que le Comité permanent choisisse prochainement un thème pour le 50^e anniversaire et sachant que les Perspectives mondiales des zones humides (édition spéciale) peuvent être adaptées en fonction du thème choisi ;
- recommande que le GEST poursuive ses travaux sur les zones humides et le carbone bleu (tâche 5.1), conformément aux termes de la Résolution XIII.14, sous-paragraphe 15 a), et sur la définition de la portée des travaux demandés dans les sous-paragrophes b), c) et d) durant la prochaine période triennale, et prenne note de l'importance du partage des résultats avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique par les moyens appropriés, c'est-à-dire dans le contexte d'une activité parallèle, en marge de leurs COP respectives ;
- recommande en outre que le GEST soumette au Comité permanent une proposition de mise à jour du Critère 6 Ramsar concernant l'utilisation des estimations de population afin que le Comité puisse envisager de la présenter à la Conférence des Parties contractantes, sachant que les Parties contractantes ont besoin de disposer d'informations actualisées et dynamiques ;
- demande au Secrétariat de prévoir une réunion du Groupe de travail sur la gestion dans le programme de travail de la 58^e Réunion du Comité permanent et demande que le Président du GEST soumette un rapport sur les derniers progrès accomplis en vue de remplir le mandat du GEST, pour examen par le Groupe de travail sur la gestion à cette réunion.

Annexe 2

Rapport du Sous-groupe sur les finances, 15 juin 2020

Participants :

Membres du Sous-groupe sur les finances

Australie, Costa Rica, Estonie, États-Unis d'Amérique, Japon, Mexique (présidence), Panama, Sénégal (représentant également l'IRR SénégalWet), Sierra Leone et Suisse.

Observateurs des Parties contractantes :

Brésil, Colombie (représentant également l'IRR du bassin du fleuve Amazone), Congo, Fédération de Russie, Guatemala, Macédoine du Nord, Myanmar, Pérou, République islamique d'Iran et Suède.

Représentants d'autres IRR (présents jusqu'à la fin de la discussion sous le point 1.2 ci-dessous)

Coordinateurs de l'Initiative régionale Ramsar pour l'Asie centrale (RRI-CA) et de l'Initiative régionale Ramsar indo-birmane (IBRRI).

Secrétariat :

Secrétaire générale, Secrétaire général adjoint, Administratrice chargée des finances, Conseillers régionaux principaux, Administrateur chargé de la documentation, Assistante exécutive de la Secrétaire générale, Administrateur chargé de l'informatique et Assistant aux services de conférence et de gouvernance.

Le Président ouvre la réunion et remercie les membres du Sous-groupe pour les échanges utiles qui ont eu lieu avant la réunion et ont permis de clarifier plusieurs points dans les documents préparés par le Secrétariat. Il exprime ses remerciements pour la nouvelle documentation préparée, y compris les scénarios budgétaires tenant compte de la pandémie actuelle et des incertitudes qui en découlent.

1. **Budget administratif 2020** (document SC58 Doc.8.2, *Rapport sur les questions financières pour 2019 et 2020* - Mesures requises énumérées ci-dessous)

1.1. Mesure requise v) Budget administratif 2020

La Secrétaire générale donne une vue d'ensemble du fonds de réserve (au maximum 15 % du budget), de la réserve de fonctionnement et des économies estimées dans les différents scénarios (actuel, avec levée possible des restrictions de voyage et avec restrictions de voyage).

Les membres du Sous-groupe soulignent la nécessité de faire preuve d'une prudence budgétaire à la lumière des risques économiques sans précédent dus à la pandémie, et d'une flexibilité pour tenir compte de l'incertitude et des besoins futurs. Les opportunités et les coûts des approches virtuelles sont discutés.

Recommandation pour décision par le Comité permanent :

Le Sous-groupe sur les finances recommande que le Comité permanent approuve le budget ajusté pour 2020 joint à l'annexe I. Le Sous-groupe suivra l'exécution du budget et procédera aux ajustements nécessaires.

Il recommande en outre que le Comité permanent demande la création de deux lignes budgétaires distinctes dans les futurs budgets : 1) pour les provisions pour les arriérés de contributions et 2) pour les dépenses de personnel.

1.2. Mesure requise vi) allocation pour les Initiatives régionales Ramsar

Le Sous-groupe demande aux représentants des quatre Initiatives régionales Ramsar (IRR) qui sont éligibles à recevoir un appui du budget administratif de confirmer qu'ils sont en mesure de mettre en œuvre leur plan de travail et d'utiliser les fonds malgré les contraintes imposées par la pandémie. Les IRR apportent des réponses à cette question.

Les membres du Sous-groupe notent la nécessité de veiller à ce que les IRR n'utilisent les fonds du budget administratif de la Convention que pour des activités régionales plutôt que nationales, et demandent au Secrétariat de le rappeler aux IRR.

La Secrétaire générale observe que le point 22.2 de l'ordre du jour de la 58^e Réunion du Comité permanent (SC58) traite des rapports des IRR et offre la possibilité de renforcer les orientations conformément à la Résolution XIII.9, y compris par l'amélioration des rapports. Un modèle révisé est proposé en annexe 2 du document associé.

Il est également noté que certaines IRR ont reporté des fonds non dépensés depuis 2019 et que le calendrier de l'éligibilité aux fonds du budget administratif pourrait devoir être prolongé au-delà des deux périodes triennales habituelles pour certaines IRR, compte tenu des circonstances actuelles.

Certains membres du Sous-groupe se déclarent également prêts à recevoir, pour examen au cours de leur réunion d'octobre, des demandes des IRR éligibles pour des fonds additionnels du budget administratif, tenant compte de l'évolution de la pandémie et de leur capacité à mettre en œuvre les ressources du budget administratif fournies par la Convention.

Recommandation pour décision par le Comité permanent :

Le Sous-groupe sur les finances recommande que le Comité permanent approuve l'allocation de 15 000 CHF, sur une proposition originale de 25 000, à chacune des quatre Initiatives régionales Ramsar éligibles pour leurs activités en 2020 à partir de la ligne D « Appui aux initiatives régionales » du budget administratif, en tenant compte des reports de 2019 et de la situation pandémique susceptible d'entraîner une limitation des activités pendant le reste de 2020.

Le Sous-groupe sur les finances recommande en outre que le Comité permanent accorde une attention spéciale à l'application de la Décision SC57-11 et aux progrès du Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar ainsi qu'aux tâches confiées dans la Résolution XIII.9, notamment les mesures visant à améliorer la transparence dans le cadre de nouvelles directives opérationnelles. Il examine ensuite les mesures suivantes qui ont pour objet d'améliorer les capacités de prise de décisions et de supervision du Sous-groupe sur les finances sur les questions liées aux IRR :

1. Renforcer les exigences en matière de rapports afin d'améliorer leur responsabilité et leurs bonnes pratiques de gestion financière, dans le cadre de l'examen du point 22.2 de l'ordre du jour par le Comité permanent à sa 58^e Réunion ; et

2. *Entreprendre une étude des IRR pour mieux comprendre leurs effets, leurs progrès et leur efficacité pour assister les Parties contractantes dans l'application de la Convention, en tenant compte du rapport sur le statut juridique des IRR et de l'examen des résolutions et décisions sur les IRR qui seront examinés par le Comité permanent à sa 58^e Réunion aux points 22.3 et 22.4 respectivement de l'ordre du jour afin d'éviter les doubles emplois.*

1.3. Mesure requise vii) allocation pour l'examen des résolutions

Différents points de vue sont présentés, indiquant notamment l'importance de mener à bien cette tâche et son utilité pour l'élaboration de nouvelles résolutions. Les membres du groupe conviennent que ce sujet est une question inscrite à l'ordre du jour du Comité permanent et qu'il sera examiné par le Comité. L'examen des résolutions sur les IRR est également jugé utile pour le Groupe de travail sur les IRR. D'autres points de vue sont exprimés, s'interrogeant sur la trop grande ampleur de la tâche et se demandant si cela constitue une priorité absolue pour le Comité permanent.

Recommandation pour décision par le Comité permanent :

Le Sous-groupe sur les finances recommande que le Comité permanent approuve l'affectation de 20 000 CHF provenant des économies réalisées sur le report de 2019 des services juridiques dans le budget administratif pour l'examen des Résolutions, pour un montant total de 40 000 CHF combiné avec les fonds précédemment attribués, si l'activité proposée au paragraphe 37 du document SC58 Doc.13 est identifiée comme une priorité majeure par le Comité permanent. Cette allocation serait transférée à la ligne budgétaire Examen des résolutions sous Services au Comité permanent.

2. **Résultats 2019** (document SC58 Doc.8.2 Rapport sur les questions financières pour 2019 et 2020 - Mesures requises i), ii), iii) et iv))

Recommandation pour décision par le Comité permanent :

Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent de :

- accepter les états financiers 2019 vérifiés au 31 décembre 2019 ;***
- prendre note des résultats du budget administratif pour 2019 ;***
- prendre note des soldes non administratifs et des contributions volontaires pour 2019 ;***
- et***
- prendre note de la réaffectation du budget 2019 telle que décrite au paragraphe 14 du document SC58 Doc.8.2.***

3. **État des contributions annuelles** (document SC58 Doc.8.3 - Mesures requises i), ii), iii) et iv))

Recommandations pour décisions par le Comité permanent :

Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent de :

- prendre note de l'état des contributions annuelles ;***
- prendre note des actions énumérées aux paragraphes 15, 17 et 18 du document SC58 Doc.8.3 pour continuer d'encourager le paiement des contributions annuelles ;***

- ***demander au Secrétariat de continuer à publier le statut de la contribution de chaque Partie sur le site Web de la Convention et d'inviter les Parties ayant des arriérés de contributions à convenir d'un plan de paiement en discussion avec le Secrétariat ; et***
- ***demander au Secrétariat de travailler avec les Parties qui sont en mesure de payer les arriérés de contributions, en particulier les arriérés de longue date, pour identifier les bonnes pratiques et les efforts qui pourraient être partagés.***

Le Sous-groupe examine d'autres options utilisées par d'autres organisations et énumérées dans le document au paragraphe 19, points b) à d). Différents points de vue sont exprimés et, compte tenu de leur diversité, le Président renvoie cette question au Comité permanent pour examen, y compris les options suivantes mentionnées au paragraphe 19 :

- b. les Parties ayant des arriérés sont privées du droit de vote (Organisation météorologique mondiale) ;
- c. les représentants des Parties ayant des arriérés de contributions de quatre ans et plus ne bénéficient d'aucun soutien financier pour leur participation à des ateliers et des réunions en intersession (Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm) ;
- d. les Parties ayant plus de quatre ans d'arriérés de contributions ne bénéficient d'aucun soutien financier pour participer à la Conférence des Parties contractantes à la Convention, et sont privées du droit de vote (Convention sur les espèces migratrices).

Recommandations pour décisions par le Comité permanent :

Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent de :

- ***prendre note des changements dans les contributions annuelles à recevoir et dans les provisions annuelles pour les contributions à recevoir ;***
- ***prendre note de l'état actuel des contributions volontaires de la région Afrique ; et***
- ***prendre note de la décision sur l'allocation de fonds aux Initiatives régionales Ramsar en Afrique par les représentants régionaux africains comme suit : 30 333 CHF chacun pour RamCEA, WACoWet et NigerWet.***

4. Autres questions (document SC58 Doc.8.2, *Rapport sur les questions financières pour 2019 et 2020* - Mesures requises énumérées ci-dessous) :

4.1. Mesure requise viii) prendre note des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen de la gestion financière des comptes des fonds non administratifs réalisé par l'UICN, et approuver la proposition relative à l'utilisation des frais de gestion, comme décrit au paragraphe 43.

Recommandation pour décision par le Comité permanent :

Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent de prendre note des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen de la gestion financière des comptes des fonds non administratifs réalisé par l'UICN, et d'approuver la proposition relative à l'utilisation des frais de gestion, comme décrit au paragraphe 43.

- 4.2. **Mesure requise ix) examiner la proposition de l'auditeur externe des comptes concernant une approche de groupe** pour confirmer les soldes impayés des Parties contractantes en réponse à la Décision SC57-40, et approuver la marche à suivre proposée aux paragraphes 50 et 51

Recommandation pour décision par le Comité permanent :

Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent d'examiner la proposition de l'auditeur externe des comptes concernant une approche de groupe pour confirmer les soldes impayés des Parties contractantes en réponse à la Décision SC57-40, et d'approuver la marche à suivre proposée aux paragraphes 50 et 51.

Rapport du Sous-groupe sur les finances, Annexe I : Budget administratif proposé pour 2020

Budget Ramsar 2020 approuvé par la COP13 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP13) A	Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020) B	Fonds préengagés de 2019 à dépenser en 2020 C	Fonds non engagés en 2019 reportés à 2020* D	Budget total 2020 avant ajustements E=A+B+C+D	Ajustements du budget originel**		Budget Ramsar 2020 approuvé à la SC58 H=E-F-G
						Économies possibles dans le budget approuvé par la COP13 (A) F	Économies possibles par des reports de 2019 à 2020 (D) G	
DÉPENSES								
A. Cadres supérieurs du Secrétariat	1 009	5	0	126	1 140	10	54	1 075
Salaires et charges sociales	918	0	0	71	989	0	0	989
Autres prestations liées à l'emploi	51	0	0	36	87	0	36	51
Déplacements	40	5	0	18	63	10	18	35
B. Mobilisation des ressources et sensibilisation	639	45	81	269	1 033	147	199	687
Salaires et charges sociales	450	0	0	184	634	90	184	360
Autres prestations liées à l'emploi	5	0	0	5	10	0	0	10
Programme de CESP	30	0	0	23	53	0	0	53
Communications, traductions, publications et rapports	60	40	0	56	156	0	0	156
Journée mondiale des zones humides et 50 ^e anniversaire en 2021	0	0	43	0	43	0	0	43
Support et développement Web/Informatique	84	0	38	(14)	108	47	0	60
Déplacements	10	5	0	15	30	10	15	5
C. Appui et conseils aux Régions	1 324	10	96	152	1 582	53	152	1 377
Salaires et charges sociales	1 178	0	0	91	1,269	0	91	1,178

Budget Ramsar 2020 approuvé par la COP13 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP13) A	Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020) B	Fonds préengagés de 2019 à dépenser en 2020 C	Fonds non engagés en 2019 reportés à 2020* D	Budget total 2020 avant ajustements E=A+B+C+D	Ajustements du budget originel**		Budget Ramsar 2020 approuvé à la SC58 H=E-F-G
						Économies possibles dans le budget approuvé par la COP13 (A) F	Économies possibles par des reports de 2019 à 2020 (D) G	
Autres prestations liées à l'emploi	71	0	0	40	111	0	40	71
Déplacements	75	10	0	21	106	53	21	32
Missions consultatives Ramsar	0	0	96	0	96	0	0	96
D. Appui aux Initiatives régionales	100	0	107	0	207	40	0	167
Groupe de travail sur les Initiatives régionales Rés. XIII.9 p9 et renforcement des capacités	0	0	46	0	46	0	0	46
Activité 1 : Bassin du fleuve Sénégal	25	0	0	0	25	10	0	15
Activité 2 : Bassin de l'Amazonie	25	0	61	0	86	10	0	76
Activité 3 : Asie centrale	25	0	0	0	25	10	0	15
Activité 4 : Indo-Birmanie	25	0	0	0	25	10	0	15
E. Services scientifiques et techniques	754	5	121	145	1 025	(59)	79	1 006
Salaires et charges sociales	559	0	0	31	590	(90)	0	680
Autres prestations liées à l'emploi	4	0	0	3	7		0	7
Déplacements	10	0	0	0	10	0	0	10
Déplacements Président du GEST	5	0	0	2	7	0	0	7
Mise en œuvre du GEST	35	5	0	31	71	0	0	71
Réunions du GEST	50	0	0	16	66	0	16	50
Plan stratégique (2019 - 2021)	0	0	29	0	29	0	0	29
ODD 6.61 (Inventaires)	0	0	91	0	91	0	0	91

Budget Ramsar 2020 approuvé par la COP13 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP13) A	Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020) B	Fonds préengagés de 2019 à dépenser en 2020 C	Fonds non engagés en 2019 reportés à 2020* D	Budget total 2020 avant ajustements E=A+B+C+D	Ajustements du budget originel**		Budget Ramsar 2020 approuvé à la SC58 H=E-F-G
						Économies possibles dans le budget approuvé par la COP13 (A) F	Économies possibles par des reports de 2019 à 2020 (D) G	
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	91	0	0	62	153	31	62	60
G. Administration/SISR/Web	436	11	83	151	682	18	125	539
Salaires et charges sociales	315	0	0	106	421	0	106	315
Autres prestations liées à l'emploi	1	0	0	0	1	0	0	1
Recrutement et indemnités de départ	25	0	0	26	51	0	0	51
Déplacements	0	0	0	0	0	0	0	0
Équipements/fournitures de bureau	95	0	0	19	114	18	19	77
Planification et renforcement des capacités	0	11	83	0	94	0	0	94
H. Services au Comité permanent	150	0	75	15	240	0	(20)	260
Appui aux délégués du Comité permanent	45	0	0	6	51	0	0	51
Réunions du Comité permanent	10	0	0	0	10	0	0	10
Services de traduction pour le Comité permanent	60	0	0	5	65	0	0	65
Interprétation simultanée aux réunions du Comité permanent	35	0	0	4	39	0	0	39
Groupe de travail sur l'efficacité	0	0	55	0	55	0	0	55
Examen des résolutions (Rés. XIII.4)	0	0	20	0	20	0	(20)	40
J. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)	560	0	0	36	596	31	36	529

Budget Ramsar 2020 approuvé par la COP13 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP13) A	Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020) B	Fonds préengagés de 2019 à dépenser en 2020 C	Fonds non engagés en 2019 reportés à 2020* D	Budget total 2020 avant ajustements E=A+B+C+D	Ajustements du budget originel**		Budget Ramsar 2020 approuvé à la SC58 H=E-F-G
						Économies possibles dans le budget approuvé par la COP13 (A) F	Économies possibles par des reports de 2019 à 2020 (D) G	
Administration, ressources humaines, services financiers & informatiques	560	0	0	36	596	31	36	529
K. Divers - Fonds de réserve	109	0	25	26	160	0	(136)	296
Provisions	50	0	0	6	56	0	(156)	212
Gains/pertes liés au change	0	0	0	(29)	(29)	0	0	(29)
Services juridiques	59	0	25	49	133	0	20	113
TOTAL DÉPENSES	5 081	76	588	919	6 664	240	489	5 936

**report sur la même ligne budgétaire conformément à la décision SC57-50 du Comité permanent*

***économies possibles en raison de l'actuelle pandémie de COVID-19*

Annexe 3

Rapport et recommandations du Comité exécutif, 17 juin 2020

Participants :

Membres du Comité exécutif

- Émirats arabes unis
- Mexique
- Suède

Secrétariat

- Secrétaire générale
- Secrétaire général adjoint

Résumé :

Le Comité exécutif s'est réuni pour discuter du point 20.4 de l'ordre du jour de la 58^e Réunion du Comité permanent, « mesures requises » iv) *Processus de préparation et d'examen des projets de résolutions* : but et calendrier des réunions régionales pré-COP.

Le Comité exécutif a examiné les incidences et les difficultés posées par le report de la 58^e Réunion du Comité permanent dans la chronologie des réunions précédant la COP14 et en particulier le rôle et la faisabilité, notamment financière, des réunions régionales pré-COP. Le Comité exécutif a discuté de la difficulté, pour le Secrétariat, d'organiser sept réunions (une réunion du GEST, cinq réunions régionales pré-COP ainsi qu'une réunion du Comité permanent) en 2021, avant la COP14 (plus la COP14 la même année).

Le Comité exécutif a pris note du contexte actuel de la pandémie de COVID-19 et des difficultés de voyager qui en découlent, ainsi que du calendrier chargé des réunions. L'empreinte environnementale des réunions a également été examinée. Le Comité a ensuite noté que les réunions régionales pré-COP ne sont pas une obligation énoncée par une Résolution et ne figurent pas dans le Règlement intérieur. Il a, par ailleurs, souligné la difficulté de trouver un appui financier pour ces réunions, en particulier l'année même où l'on recherche un appui financier pour que les délégués puissent assister à la COP.

Cependant, il a reconnu qu'il importe de donner l'occasion, aux Parties contractantes des mêmes régions, de préparer leur participation à la COP14 et d'échanger leurs points de vue sur les projets de résolutions. Afin de maintenir ces opportunités régionales pour préparer leurs participations, ces réunions pourraient avoir lieu juste avant le début de la COP.

Recommandations au Comité permanent:

Ayant tous ces points à l'esprit, le Comité exécutif recommande que le Comité permanent :

- décide que deux jours de réunions régionales pré-COP auront lieu immédiatement avant la COP14, sur les mêmes lieux que la COP14 ; et
- donne instruction au Secrétariat de discuter avec le pays hôte des dispositions nécessaires pour organiser deux jours de réunions pré-COP, juste avant la COP14.

Annexe 4

Budget administratif approuvé pour 2020

Budget Ramsar 2020 approuvé par la COP13 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP13) A	Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020) B	Fonds préengagés de 2019 à dépenser en 2020 C	Fonds non engagés en 2019 reportés à 2020* D	Budget total 2020 avant ajustements E=A+B+C+D	Ajustements du budget origine **		Budget Ramsar 2020 approuvé à la SC58 H=E-F-G
						Économies possibles dans le budget approuvé par la COP13 (A) F	Économies possibles par des reports de 2019 à 2020 (D) G	
DÉPENSES								
A. Cadres supérieurs du Secrétariat	1 009	5	0	126	1 140	10	54	1 075
Salaires et charges sociales	918	0	0	71	989	0	0	989
Autres prestations liées à l'emploi	51	0	0	36	87	0	36	51
Déplacements	40	5	0	18	63	10	18	35
B. Mobilisation des ressources et sensibilisation	639	45	81	269	1 033	147	199	687
Salaires et charges sociales	450	0	0	184	634	90	184	360
Autres prestations liées à l'emploi	5	0	0	5	10	0	0	10
Programme de CESP	30	0	0	23	53	0	0	53
Communications, traductions, publications et rapports	60	40	0	56	156	0	0	156
Journée mondiale des zones humides et 50 ^e anniversaire en 2021	0	0	43	0	43	0	0	43
Support et développement Web/Informatique	84	0	38	(14)	108	47	0	60
Déplacements	10	5	0	15	30	10	15	5

Budget Ramsar 2020 approuvé par la COP13 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP13) A	Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020) B	Fonds préengagés de 2019 à dépenser en 2020 C	Fonds non engagés en 2019 reportés à 2020* D	Budget total 2020 avant ajustements E=A+B+C+D	Ajustements du budget originel**		Budget Ramsar 2020 approuvé à la SC58 H=E-F-G
						Économies possibles dans le budget approuvé par la COP13 (A) F	Économies possibles par des reports de 2019 à 2020 (D) G	
C. Appui et conseils aux Régions	1 324	10	96	152	1 582	53	152	1 377
Salaires et charges sociales	1 178	0	0	91	1,269	0	91	1,178
Autres prestations liées à l'emploi	71	0	0	40	111	0	40	71
Déplacements	75	10	0	21	106	53	21	32
Missions consultatives Ramsar	0	0	96	0	96	0	0	96
D. Appui aux Initiatives régionales	100	0	107	0	207	40	0	167
Groupe de travail sur les Initiatives régionales Rés. XIII.9 p9 et renforcement des capacités	0	0	46	0	46	0	0	46
Activité 1 : Bassin du fleuve Sénégal	25	0	0	0	25	10	0	15
Activité 2 : Bassin de l'Amazonie	25	0	61	0	86	10	0	76
Activité 3 : Asie centrale	25	0	0	0	25	10	0	15
Activité 4 : Indo-Birmanie	25	0	0	0	25	10	0	15
E. Services scientifiques et techniques	754	5	121	145	1 025	(59)	79	1 006
Salaires et charges sociales	559	0	0	31	590	(90)	0	680
Autres prestations liées à l'emploi	4	0	0	3	7		0	7
Déplacements	10	0	0	0	10	0	0	10
Déplacements Président du GEST	5	0	0	2	7	0	0	7
Mise en œuvre du GEST	35	5	0	31	71	0	0	71
Réunions du GEST	50	0	0	16	66	0	16	50

Budget Ramsar 2020 approuvé par la COP13 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP13) A	Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020) B	Fonds préengagés de 2019 à dépenser en 2020 C	Fonds non engagés en 2019 reportés à 2020* D	Budget total 2020 avant ajustements E=A+B+C+D	Ajustements du budget originel**		Budget Ramsar 2020 approuvé à la SC58 H=E-F-G
						Économies possibles dans le budget approuvé par la COP13 (A) F	Économies possibles par des reports de 2019 à 2020 (D) G	
Plan stratégique (2019 - 2021)	0	0	29	0	29	0	0	29
ODD 6.61 (Inventaires)	0	0	91	0	91	0	0	91
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	91	0	0	62	153	31	62	60
G. Administration/SISR/Web	436	11	83	151	682	18	125	539
Salaires et charges sociales	315	0	0	106	421	0	106	315
Autres prestations liées à l'emploi	1	0	0	0	1	0	0	1
Recrutement et indemnités de départ	25	0	0	26	51	0	0	51
Déplacements	0	0	0	0	0	0	0	0
Équipements/fournitures de bureau	95	0	0	19	114	18	19	77
Planification et renforcement des capacités	0	11	83	0	94	0	0	94
H. Services au Comité permanent	150	0	75	15	240	0	(6)	246
Appui aux délégués du Comité permanent	45	0	0	6	51	0	0	51
Réunions du Comité permanent	10	0	0	0	10	0	0	10
Services de traduction pour le Comité permanent	60	0	0	5	65	0	0	65
Interprétation simultanée aux réunions du Comité permanent	35	0	0	4	39	0	0	39
Groupe de travail sur l'efficacité	0	0	55	0	55	0	0	55
Examen des résolutions (Rés. XIII.4)	0	0	20	0	20	0	(6)	26

Budget Ramsar 2020 approuvé par la COP13 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP13) A	Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020) B	Fonds préengagés de 2019 à dépenser en 2020 C	Fonds non engagés en 2019 reportés à 2020* D	Budget total 2020 avant ajustements E=A+B+C+D	Ajustements du budget originel**		Budget Ramsar 2020 approuvé à la SC58 H=E-F-G
						Économies possibles dans le budget approuvé par la COP13 (A) F	Économies possibles par des reports de 2019 à 2020 (D) G	
J. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)	560	0	0	36	596	31	36	529
Administration, ressources humaines, services financiers & informatiques	560	0	0	36	596	31	36	529
K. Divers - Fonds de réserve	109	0	25	26	160	0	(150)	310
Provisions	50	0	0	6	56	0	(156)	212
Gains/pertes liés au change	0	0	0	(29)	(29)	0	0	(29)
Services juridiques	59	0	25	49	133	0	6	127
TOTAL DÉPENSES	5 081	76	588	919	6 664	240	489	5 936

*report sur la même ligne budgétaire conformément à la décision SC57-50 du Comité permanent

**économies possibles en raison de l'actuelle pandémie de COVID-19

Annexe 5

Liste des participants

23 juin :

Membres du Comité permanent:

Algérie
Arménie
Australie
Chine (pays hôte de la COP14)
Costa Rica
Émirats arabes unis (présidence)
Japon
Mexique
République dominicaine
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Suède (vice-présidence)
Uruguay

Partie contractante avec statut d'observateur permanent:

Suisse

Parties contractantes enregistrées en tant qu'observateurs:

Brésil
Colombie
États-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Fidji
Iran (République islamique d')
Macédoine du Nord
Myanmar
Norvège
Ouzbékistan
Panama
Pérou
Roumanie
Sénégal

Autre observateur:

Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique

25 juin :

Membres du Comité permanent:

Algérie
Arménie
Australie
Bhoutan
Chine (pays hôte de la COP14)

Costa Rica
Émirats arabes unis (présidence)
Japon
Mexique
Oman
Ouganda
République dominicaine
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Suède (vice-présidence)
Tchad
Uruguay

Partie contractante avec statut d'observateur permanent:

Suisse

Parties contractantes enregistrées en tant qu'observateurs:

Brésil
Colombie
États-Unis d'Amérique
Fidji
Guatemala
Iran (République islamique d')
Madagascar
Myanmar
Panama
Pérou
Roumanie
Sénégal
Thaïlande

Autre observateur:

Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique